

Cahier des charges et règlement Challenge Régional Loisir



Saison 2021/2022

Suite à une forte demande des équipes engagées en loisir, la commission régionale handibasket Auvergne Rhône Alpes met en place un challenge loisir sur 4 à 5 journées dans la saison, auprès des équipes qui souhaitent participer.

C'est dans le but d'assurer une organisation de qualité, que le club ou comité départemental candidat à la mise en place d'une journée du challenge régional loisir doit s'engager à respecter les points suivants et à assumer les charges suivantes.

1. REGLEMENT

La Commission régionale Handisport Basket organise une compétition appelée « Challenge régional loisir ». Le nombre d'équipes inscrites n'est pas limité et pourra nécessiter des adaptations du temps de jeu. Ces adaptations pourront varier suivant les journées et la Commission se réserve le droit d'accepter des équipes loisirs de régions voisines.

2. SYSTEME DE L'EPREUVE

La compétition se déroule sous la forme de tournoi à la journée. 4 à 5 journées seront mises en place. Chaque équipe engagée doit participer à au moins 3 journées pour prétendre au classement final. Aucune obligation n'est mise en place quant à la participation à l'ensemble des journées.

3. DESIGNATION DES RENCONTRES

L'ordre des rencontres appartient au responsable de l'organisation et sera effectué avant le début de la journée. Sur une base de 4 équipes présentes (modifiable si le nombre d'équipe est supérieur).

Les rencontres se dérouleront en 4*7 minutes (5 minutes à la mi-temps) avec un maximum de 4 fautes personnelles par joueur. Toutes les équipes se rencontrent afin de définir le classement de la journée.

Exemple : **9h** A -B **10h30** C – D **12h** A – C **13h30** B – D **15h** A – D **16h30** B – C

4. DISPOSITIONS MATERIELLES

4.1. STRUCTURES DES SALLES

L'organisateur doit disposer, sans partage, de la salle et des dépendances (vestiaires, toilettes, buvettes) durant la journée du tournoi. Les salles devront être conformes au règlement fédéral handisport en vigueur (dimensions, lignes,...)

- Avoir dans l'idéal un sol roulant voire très roulant.
- Des vestiaires avec douches accessibles et un vestiaire arbitres.

4.2 EQUIPEMENT SPORTIF

- La salle retenue pour les rencontres devra être équipée d'un appareillage électronique correspondant à la réglementation en vigueur :
- Chronomètre de jeu et chronographe
- Tableau d'affichage mural
- Signaux sonores

- Appareillage des 24 secondes
- Appareillages des 4 fautes d'équipes
- Plaquettes de 1 à 5 fautes personnelles
- Flèche d'alternance de l'entre-deux
- Un chronomètre de secours portatif

(La ligue peut fournir certains éléments sur demande).

4.3 INFIRMERIE

Un local avec matériel est conseillé. Les dispositions réglementaires devront être prises en regard à la législation en vigueur. Possibilité de contacts avec antenne mobile du SAMU, des Pompiers ou CROIX-ROUGE.

4.4 BALLONS, BOUTEILLES D'EAU

L'organisateur devra fournir aux équipes les ballons nécessaires à la période d'échauffement, ainsi que le ballon du match (taille 7).

L'organisateur devra prévoir des bouteilles d'eau pour les équipes et ce pour l'ensemble des rencontres, ainsi que pour les arbitres.

4.5 TABLE DE MARQUE

Chaque organisateur devra prévoir une table de marque avec marqueur, chronométreur et opérateur des 24 secondes.

4.6 FEUILLE DE MARQUE

La commission régionale se chargera de fournir les feuilles de marque. Elles seront récupérées par un responsable de la commission à la fin de la journée.

5. COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes sont composées de maximum 10 joueurs. La plupart des joueurs ne possédant pas de carte de classification, nous imposerons un minimum de 3 personnes à mobilités réduites sur le terrain. Seuls les joueuses et joueurs licenciés « compétition basket » ou « loisir » peuvent participer à ce championnat. Une vérification des licences aura lieu avant chaque journée.

6 : ARBITRES

La commission régionale en lien avec la commission arbitrage de basket fauteuil s'occupe de la désignation et des frais d'arbitrages.

7. RESTAURATION

L'objectif de ce challenge régional loisir étant avant tout la convivialité, nous proposons que le repas soit « tiré du sac ». L'organisateur se réserve le droit d'apporter à son souhait des modifications à cela (repas complet proposé, boissons, desserts,)

8. L'ORGANISATEUR

Il est tenu de transmettre en temps utile au coordinateur du challenge régional loisir l'adresse exacte du gymnase dans lequel se déroule la compétition.

DEMEYRIER Lucas / Coordinateur challenge régional loisir
demeyrierlucas@gmail.com